

machines agricoles. Ils y comptaient et ils avaient tout lieu de croire qu'une pareille politique serait annoncée. Je suis sûr qu'à l'heure actuelle, ils sont déçus et peinés de la déclaration du ministre.

M. Ed. Schreyer (Springfield): Monsieur l'Orateur, beaucoup d'entre nous et nombre de nos cultivateurs ont attendu longtemps la déclaration que vient de faire le ministre de l'Agriculture. Comme l'a dit le député de Kent, en Ontario (M. Danforth), il y a peu d'éléments concrets dans la prétendue déclaration de principe que vient de faire le ministre. J'admets qu'il analyse en profondeur les problèmes qui se posent depuis 10 ans ou plus à l'agriculture canadienne, mais lorsqu'il s'agit d'expliquer nettement les remèdes envisagés par le gouvernement, le ministre fait, je le répète, une déclaration plutôt vide.

Le ministre compte—et nous devons tous le souhaiter—que le prix des produits agricoles montera et qu'avant longtemps les prix prévus dans l'accord international sur le blé seront majorés. Mais ces nouveaux avantages, monsieur l'Orateur, faciliteront peu le desserrement de l'étau coût-prix qui persiste depuis si longtemps. Tous les indices que l'on peut consulter montrent bien que la situation économique des cultivateurs périclité.

L'alternative, monsieur l'Orateur, est que le gouvernement prenne des mesures spécifiques et plutôt massives pour faire augmenter les prix reçus par les cultivateurs ou des mesures concrètes pour comprimer les frais de production.

• (12.20 p.m.)

Le ministre a essayé de faire croire qu'il avait invoqué des motifs moraux au sujet des demandes d'augmentation de prix des fabricants de machines agricoles, et qu'il avait réussi à les convaincre. Dans ce cas, il devrait consentir à déposer la correspondance. Je n'ai pas très bien compris ce qu'il avait fait à cet égard.

Une voix: Il ne voulait pas la déposer.

M. Schreyer: Je comprends que le ministre ne veut pas déposer la correspondance. Nous devons le croire sur parole lorsqu'il dit avoir communiqué avec certains fabricants et les avoir convaincus de ne pas majorer les prix, du moins tant que nous n'aurions pas reçu le rapport de la Commission.

L'honorable député de Humboldt-Melfort-Tisdale, entre autres, a demandé si le gouvernement envisageait d'imposer un moratoire sur les prix, mais on a prétendu que la constitution ne le permet pas. Le ministre prendrait-il la question assez au sérieux pour voir s'il est possible de consulter les autorités provinciales en vue de prendre des dispositions fédérales-provinciales à ce sujet, ce qui serait légal et constitutionnel. Le problème est assez grave, si on songe aux prix des machines agricoles, pour légitimer des mesures extraordinaires et concertées du gouvernement fédéral et des provinces.

Le ministre dira peut-être qu'il y a eu des hausses à cause de l'augmentation du prix des matériaux et de la main-d'œuvre, qui a entraîné à son tour une hausse des prix des machines agricoles. Cependant, il ne dit pas dans quels secteurs de la main-d'œuvre les frais de fabrication des machines agricoles ont augmenté. Je prétends que les frais dans ce domaine sont demeurés stables et qu'ils ont même un peu diminué. D'autre part, le ministre ne nous parle pas, comme il le devrait, des profits qu'on y réalise. Ces profits ont augmenté de façon sensationnelle depuis deux ans, et la situation ne saurait être tolérée.

La persuasion ne suffit pas. Le ministre devrait amorcer des négociations avec les provinces, et les amener à prendre des mesures précises. Dans l'intervalle, à moins qu'on ne fasse quelque chose d'extraordinaire dans ce domaine, nous ne pouvons espérer que l'étau coût-prix se desserre; les conditions actuelles vont probablement s'aggraver. D'ici deux ou trois ans, il faudra accroître les sommes offertes par l'ARDA et d'autres programmes spéciaux, si l'on veut lutter contre la pauvreté dans les régions rurales; les fonds devront être portés à 500 ou 600 p. 100 de leur valeur actuelle.

M. l'Orateur: A l'ordre je vous prie. Je permettrai à l'honorable député de reprendre la parole dans un instant. Ce n'est pas que je veuille faire un exemple de son cas, mais les exposés des ministres doivent être aussi concis que possible, et la règle exige que les commentaires soient brefs. Divers représentants des partis formant la Chambre ont formulé des remarques plus longues qu'il n'est souhaitable. Je rappelle donc ce point du Règlement à tous les députés.